









Guide formulaire interactif :



1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre ordinateur :

-  Utiliser le navigateur « Firefox » () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Cliquer le bouton « Télécharger » () → Situé en haut à droite du navigateur ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

-  Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement ( ou )

 Conseils pour **l'envoi du formulaire** ( OU ) :

-  Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
-  Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;

Informations générales :

Conformément au rapport de crédit : Le candidat à une qualification de vol aux instruments avion IR(A) réduite devra satisfaire à la totalité des prérequis énoncés dans le présent formulaire en vue de bénéficier d'une formation pratique telle que prévue au FCL.615 (a) (2), réduite du règlement (UE) n°1178/2011.

Le candidat devra néanmoins remplir l'intégralité des autres prérequis mentionnés sur le formulaire de candidature à l'examen pratique de la qualification de vol aux instruments IR(A) (resp. IR(H)) (Cf. Lien internet : [Ici](#))

Ce dossier devra être remis complet à l'ATO proposant la formation pratique IR(A) réduite au candidat. Ce dossier constitue un prérequis à l'entrée en formation pratique de la qualification de vol aux instruments IR(A) (resp. IR(H)) réduite. La réduction de formation sera proposée par l'ATO en question. Le présent document devra être joint au dossier d'examen.


Pièces à fournir :

- Copie du brevet militaire de pilote d'avions/hélicoptère (Selon votre demande) 2^{ème} degré de l'armée de l'air ou de l'aéronautique navale ;
OU
- Brevet militaire de pilote de l'aviation légère de l'armée de Terre (**option avion/hélicoptère selon votre demande**) ;
OU
- Brevet militaire d'observateur pilote de l'aviation légère de l'armée de Terre ALAT (**option avion/hélicoptère selon votre demande**) ;
OU
- Copie des pages du bulletin officiel des armées faisant apparaître la décision d'attribution d'un de ces brevets ;



- Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ;


- Copie d'un certificat médical de classe 1 en état de validité conforme à la Part MED du règlement (UE) n°1178/2011 ;

- Une copie de la carte VSV avion (resp. Hélicoptère) en état de validité à la date de la demande.

- Le certificat théorique peut être maintenu en état de validité (conformément au FCL.025c) et du FCL.625(d)) via une carte VSV obtenue dans les trois ans après l'obtention de l'examen théorique et entretenue avec une périodicité maximale de sept ans.
 -  Dans ce cas, la copie de la carte VSV avion (resp. Hélicoptère) ou attestation de l'autorité militaire devra faire apparaître les validités précédemment mentionnées.

Envoi du dossier :

- **Pour les licences de pilotes privés**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives (courrier ou mail) au bureau des licences (DSAC-IR) la plus proche de votre domicile (Liste DSAC-IR : [Ici](#))
- **Pour les licences de pilotes professionnels**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives par :
 -  Courrier à l'adresse suivante : DGAC, DSAC/Direction Personnels Navigants –Pôle Licences, 50 rue Henry Farman, 75720 PARIS CEDEX 15.
 -  Mail à l'adresse suivante : dsac-guichet-en-ligne-bf@aviation-civile.gouv.fr

 Dans le cadre de la délivrance de la QC/QT couplée à la délivrance d'une licence professionnelle, le dossier doit exclusivement être envoyé à Paris-Farman.

Informations sur le navigant :

1/3. Information sur le candidat :

Nom de naissance ¹	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M		Nom d'usage (Si différent de ¹)	
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance
Adresse		Commune		Code postal
Téléphone(s)		Courriel		
N° licence :		Pays de résidence		
Nombres d'heures de vol sur : <input type="checkbox"/> Avion <input type="checkbox"/> Hélicoptère			En tant que PIC	

2/3. Expérience minimum requise :

Sur avion : <input type="checkbox"/> Oui	
- Au moins 200 heures de vol aux instruments en tant que pilote aux commandes (PF) à titre militaire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Sur hélicoptère : <input type="checkbox"/> Oui	
- Au moins 200 heures de vol aux instruments en tant que pilote aux commandes (PF) d'un hélicoptère à titre militaire dont 20h maximum peuvent avoir été effectuées sur simulateur : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Cachet de l'autorité militaire :

3/3. Validation des données renseignées (Par l'autorité militaire)

Nom et prénom du responsable pédagogique de l'ATO de l'armée ou son délégataire	
N° ATO	
Atteste des informations renseignées par le candidat (Section 1/3), de la détention du titre militaire requis et l'expérience minimum (Section 2/3) indiquées dans « Information navigant''	
Fait à	Signature (Cachet)
Le	

Dans le cas d'un pilote qui aurait quitté l'armée, le pilote devra se rapprocher de l'ATO ayant effectué la formation afin que ce dernier vérifie dans ses archives afin d'attester des différentes exigences demandées.